

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à 20h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents:

Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Valérie BOCQUEL, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Nassima VIGUIER et Pascale PALARD

Absents excusés avec procuration:

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Sébastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Josiane PACHOLKI pouvoir à Brigitte GOUYON
Adeline FAIDER-LOGET pouvoir à Pascale PALARD
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Valérie BOSQUEL
Geneviève DARGNAT pouvoir à Michel DOYEN

Absents : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Elisabeth FRONTIN

Formant la majorité des membres présents, il a été procédé à la désignation d'un **secrétaire de séance** : Pascale PALARD

ORDRE DU JOUR

Validation du PV du dernier Conseil municipal

1. Acquisition d'un local commercial
2. Eclairage public
3. Désignation d'un élu au CCAS
4. RH : fermetures de poste
5. RH : ouverture de poste
6. RH : création de 4 contrats saisonniers
7. Tirage au sort jury d'assises 2026
8. SDESM : adhésion de deux communes
9. CCMSL : renouvellement général 2026
10. Déclaration d'intention d'aliéner
11. Créations de contrat Service Civique

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, constate que le quorum est atteint.

Validation des PV des derniers Conseils municipaux

Le Conseil municipal valide les PV du Conseil municipal du 27 mars 2025

1. Acquisition d'un local commercial avec garage

La pharmacie de la commune ayant cessé son activité en juin 2024, la municipalité s'est mobilisée pour préserver une activité commerciale au cœur du village.

Après négociation avec les propriétaires, la commune a décidé d'acquérir le local commercial, le garage et le terrain attenant de 432 m² pour un montant de 200 000 €, sous réserve d'une révision du prix à la suite de diagnostics révélant des travaux de mise aux normes.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des dispositifs d'aide de la Région Île-de-France pour la revitalisation des centres-bourgs, permettant de solliciter des subventions pour l'acquisition, l'aménagement et les études liées au projet.

Après délibération, le Conseil municipal a approuvé cette acquisition avec 15 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, et a autorisé le Maire à mener à bien l'ensemble des démarches nécessaires.

2. Modification des horaires éclairage public

Le Conseil municipal a décidé de modifier les modalités d'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Initialement prévue avec une plage horaire (de 22h30 à 5h30) entre le 16 avril et le 27 août, l'extinction sera désormais totale et sans réactivation nocturne durant cette période.

Cette décision s'inscrit dans une volonté de renforcer les actions de sobriété énergétique et de préservation de l'environnement.

Après délibération, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour cette mesure et a autorisé le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

3. Désignation d'un élu au CCAS

À la suite de la démission en début d'année d'un adjoint au maire, un siège est devenu vacant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont cet élu était membre.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil municipal est appelé à désigner un nouveau représentant parmi ses membres.

Après délibération, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Monsieur Éric SAINT SEBASTIEN, conseiller municipal, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

4. Fermeture de poste

Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal que plusieurs postes, restés ouverts après des recrutements, n'avaient pas été supprimés du tableau des effectifs. Il a rappelé que l'établissement et la mise à jour régulière de ce tableau étaient obligatoires, et que la suppression des postes devenus sans objet (à la suite d'avancements de grade, de départs à la retraite ou de mutations) était nécessaire pour garantir sa lisibilité et sa conformité.

Il a précisé que cette démarche s'appuyait sur les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1, ainsi que sur l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 13 mai 2025.

À ce titre, il a proposé la suppression de certains postes à compter du 1er juin 2025, afin de mettre à jour le tableau des effectifs en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De procéder à la suppression des postes devenus vacants, à compter du 1^{er} juin 2025 ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- De confier à l'autorité territoriale la mise en œuvre de cette décision

5. Ouverture de poste

Le Conseil municipal a été informé qu'un agent titulaire de la collectivité a bénéficié d'une promotion interne au titre de l'année 2025, après inscription sur la liste d'aptitude publiée par le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne en date du 14 avril 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- De créer, à compter de ce jour, un poste permanent à temps complet d'Agent de maîtrise ;
- De préciser que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

6. Recrutement saisonnier de quatre agents contractuels

Madame Gouyon, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, a informé l'Assemblée que la Maison de l'Enfant faisait face à une forte augmentation de la fréquentation durant la période estivale, notamment en raison de l'organisation de deux séjours d'été. Elle a précisé que ce contexte rendait nécessaire le renforcement temporaire de l'équipe d'animation.

Elle a indiqué que le recrutement s'effectuerait par contrats à durée déterminée, à temps complet, répartis comme suit :

- Deux contrats allant du 7 juillet au 1^{er} août 2025 inclus ;
- Deux contrats allant du 4 août au 28 août 2025 inclus ;

Les agents seraient rémunérés sur le grade d'adjoint d'animation territorial, échelon 01, indice brut 367, indice majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a :

- Approuvé le recrutement de quatre agents contractuels pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité ;
- Validé les conditions de recrutement et de rémunération telles que présentées ;
- Précisé que les agents assureraient des fonctions d'animation à temps complet, pendant les périodes mentionnées.

7. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2026

Monsieur le Maire a invité le Conseil municipal à procéder au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale générale de la commune, conformément à la réglementation en vigueur.

Il a été précisé que :

- Les personnes tirées au sort devaient être âgées de 23 ans ou plus en 2026 ;
- Le Conseil municipal n'avait pas à se prononcer sur d'éventuelles incompatibilités ou incapacités, cette compétence relevant de la commission siégeant à la Cour d'assises.

Personnes tirées au sort :

1. BOURGEOIS épouse MITTEAU Christelle, née le 05/12/1974
2. DARRAS Christophe, né le 11/01/1970
3. THIL épouse LACOMME Josiane, née le 07/06/1955
4. OLESIAK Maryline, née le 03/01/1988
5. MOUNIER Alexandra, née le 09/08/1988
6. LIMANI Tarek, né le 23/11/1963

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a adopté la délibération validant le tirage au sort des six jurés potentiels pour l'année 2026.

8. Adhésion de nouvelles communes au SDESM

Les communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ont exprimé leur volonté d'adhérer au SDESM. Conformément aux statuts, cette adhésion doit être approuvée par les collectivités membres du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a :

- Approuvé l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins au SDESM ;
- Autorisé Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne pour la prise d'un arrêté inter-préfectoral constatant officiellement cette adhésion.

9. CCMSL : Renouvellement général 2026

Dans le cadre de la préparation des élections municipales de 2026, les communes de la communauté de communes Moret Seine & Loing devaient se prononcer sur la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire.

Le conseil communautaire avait adopté, le 8 avril 2025, un accord local fixant à 51 le nombre de conseillers communautaires. Cet accord, approuvé à l'unanimité par les élus communautaires, visait une répartition plus équilibrée des sièges entre les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, en faveur de cet accord. Cette validation locale contribuait à l'adoption définitive de la répartition par le préfet, attendue pour l'automne 2025.

10. Service civique – Mise en place de deux missions au sein de la collectivité

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil municipal que l'accueil de volontaires en service civique au sein du Groupe scolaire Michel Legrand et de la Maison de l'Enfant permettrait de développer de nouveaux projets éducatifs et citoyens. Considérant que l'accueil de personnes volontaires au service civique au sein du service espaces verts permettra d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets à des fins de promouvoir les principes du développement durable.

Le service civique, institué par la loi du 10 mars 2010, s'adresserait aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, pour une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans le cadre d'un engagement volontaire auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une collectivité publique.

Le dispositif, régi par le code du service national, nécessitait l'obtention d'un agrément valable trois ans. Un tuteur devait être désigné pour accompagner les volontaires. Une indemnité mensuelle était versée à chaque volontaire, en partie par l'État (504,98 €) et en partie par l'organisme d'accueil (114,85 €). Une formation civique et citoyenne était également obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- De mettre en place deux missions de service civique dans le domaine de l'éducation pour tous, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 6 à 12 mois, à raison de 24 à 35 heures par semaine ; Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour deux missions de service civique dans le domaine de l'environnement, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 6 à 12 mois. Le temps de travail sera d'au moins 24 heures, jusqu'à 35 heures par semaine ;
- Autorise le Maire, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.
- Autorise le Maire, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15

*Le secrétaire de séance,
Pascale PALARD*

*Le Maire,
Alain MOMON*